

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD406

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 25, substituer au mot :

« propres »

le mot :

« relatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.